

20

TAXE
D'APPRENTISSAGE
RÉFORME

20

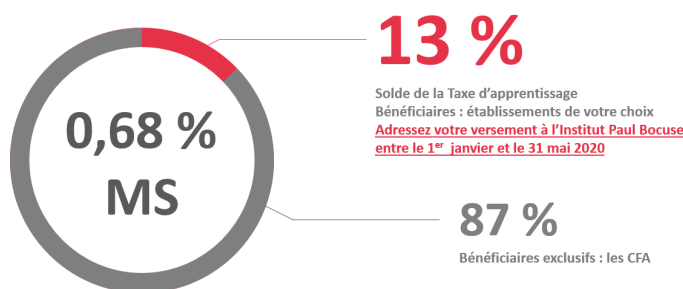
Votre taxe d'apprentissage 2020

Loi Avenir Professionnel

Ce que dit la réforme :

- Le montant de votre taxe d'apprentissage reste inchangé et le taux s'élève à 0.68% de la masse salariale des entreprises.
- **87%** destinés au financement de l'apprentissage (ex Quota), versés à votre OPCO de branche
- **13%** nommés **Solde de la Taxe d'apprentissage** (ex Barème), destinés au financement des formations initiales technologiques ou professionnelles : **seule fraction pouvant être collectée par l'Institut Paul Bocuse**

Nouvelle répartition applicable à compter de 2020



L'Institut Paul Bocuse est habilité à recevoir votre Solde de taxe d'apprentissage sous le code UAI 0693453D

L'Institut Paul Bocuse est une école métier unique au monde et fait partie de l'élite internationale des formations de l'hôtellerie, de la restauration et des arts culinaires.

Il est en mouvement perpétuel, il avance et change pour construire les modèles de formation adaptés aux évolutions du secteur.

C'est une école emblématique de l'excellence « à la française », moderne et innovante qui se différencie par une offre de formations allant du Bachelor au Doctorat.

La taxe d'apprentissage constitue une ressource indispensable pour accompagner le développement de l'Institut Paul Bocuse, pour enrichir l'expérience et construire l'avenir !

Comment procéder ?

- Remplissez le **bordereau de paiement** avec coordonnées et SIRET de votre entreprise, à nous transmettre par courrier ou email
- Choisissez votre mode de règlement et effectuez votre versement directement à l'Ecole. **Votre versement doit nous parvenir entre le 1er janvier et le 31 mai 2020**
 - **Par chèque**, à l'ordre de **Institut Paul Bocuse**
 - **Par virement** sur le compte de la Banque Populaire : IBAN : FR76 1680 7004 0000 2056 0273 288
BIC : CCBPFRPPGRE en précisant dans le libellé du virement le **nom de votre entreprise + N° SIRET**
 - **En nature**, matériel et équipements, selon critères légaux et intérêt pédagogique (nous consulter)
- En retour, nous produisons et vous envoyons un reçu indiquant le montant et la date de versement.

Une équipe à votre disposition pour vous accompagner :

Valérie Fagé-Chabassier
valerie.chabassier@institutpaulbocuse.com
Tél : 04 72 18 09 82

Corinne Berty
corinne.berty@institutpaulbocuse.com
Tél : 04 72 18 09 83